

Le Bureau Communautaire s'est réuni le 29/06/2023, sur convocation du Président envoyée le 22/06/2023.

**Présents** : F. CHARTREUX, A. HARMAND, JP. COUTEAU, R. SILLAIRE, L. GUYOT, J. BOCANEGRA, D. PICARD, Ph. MONALDESCHI, C. SAUVAGE, E. PAYEUR, JL. STAROSSE, O. HEYOB, JL. CLAUDON, R. ARNOULD, E. POIRSON, M. GUEGUEN

**Excusé** : X. COLIN

**BU2023-34– FINANCES (7.10) – DEMANDES DE SUBVENTIONS – ABRIS VELOS CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE O’VIVE**

Dans le cadre de sa compétence mobilité, la CC2T a conduit un schéma directeur en faveur des mobilités actives qui a été approuvé par le conseil communautaire en date du 15 juin 2022. En ce qui concerne les aménagements en faveur des mobilités actives, la CC2T prévoit d'installer des abris vélos pour inviter les habitants du territoire à utiliser ce mode de transport dans les déplacements du quotidien. Il est prévu d'installer à l'été 2023 des abris vélos sur plusieurs pôles générateurs de déplacements. La présente délibération porte sur les demandes de subventions auprès de plusieurs cofinanceurs pour l'achat et la pose d'abris vélos au centre aquatique communautaire O’VIVE à Ecrouves.

Le centre aquatique O’VIVE accueille chaque année plus de 150 000 usagers, dont 85 % sont originaires du périmètre de TERRES TOULOISES. L'établissement est par ailleurs labellisé sport santé depuis 2022 afin d'inviter les habitants à une pratique sportive régulière et encadrée.

Au regard de la fréquentation du centre aquatique et de la politique de la collectivité en faveur des mobilités actives, la CC2T a décidé de faire évoluer les parkings vélos du centre aquatique (une dizaine d'arceaux pince roues installés à l'ouverture en 2011) et de l'équiper avec des abris vélos répondant aux attentes des usagers : abris couverts équipés d'arceaux pour une dizaine de vélos et abri sécurisé comprenant 3 boxs de 2 places chacun pour les Vélos à Assistance Electrique ainsi qu'une station de gonflage et des rangements pour trottinettes.

Les abris seront commandés et payés directement par la CC2T et posés à l'été 2023. Pour se faire, la CC2T passe une commande directement auprès de l'UGAP

Il est proposé de solliciter des subventions auprès de 2 cofinanceurs, comme indiqué dans le plan de financement ci-dessous :

	Montant de la subvention	Taux
REGION GRAND EST	6 113,18 €	25,0 %
DISPOSITIF ALVEOLE PLUS	9 502,60 €	38,8 %
Fonds propres de la CC2T	8 836,97 €	36,2%
<b>TOTAL</b>	<b>24 452,75 €</b>	<b>100 %</b>

En conséquence, le Bureau communautaire est invité à :

- Autoriser le Président à solliciter l'accompagnement financier de la région Grand Est et du programme ALVEOLE PLUS, pour le projet tel que décrit ci-dessus,
- Autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Mis en ligne le 30/06/2023 à 10h58

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 30/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-200070563-20230629-BU2023\_34-D